

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2015

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
03/12/2015

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 23/12/2015
et publication du : 23/12/2015

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : M. THIRIAT
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE P., DONETTI, RIGOLET
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE

Etaient représentés :

Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Etaient absents (excusés) :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI
Commune de PIENNES : Mme COUJOUR
Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Monsieur CECCATO Marc

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Acte n° D2015-12-09

Décision Modificative n° 4 budget Socio-Economique

Virements de crédit

(annule et remplace la délibération du 16/12/2015 – Accusé Réception du Contrôle de Légalité du 19/12/2015)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget prévisionnel socio-économique adopté le 08 avril 2015,

Vu les Décisions Modificatives 1, 2 et 3,

Considérant que les crédits sont insuffisants à l'article 1641 de la section d'investissement,

Monsieur le Président propose de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De procéder aux virements de crédits suivant sur le budget socio-économique 2015 :

Fonctionnement :

- D : 022 : Dépenses Imprévues : - 4000 €
- D : 023 : Virement en Investissement : + 4000 €

Investissement :

- R : 021 : Virement du Fonctionnement : + 4000 €
- D : 020 : Dépenses Imprévues : - 7200 €
- D : 1641 Emprunts Capital : + 11200 €



Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON